

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le **Mardi 5 décembre 2017** à 18H30, salle de la Mairie de Gonneville, sous la présidence de Monsieur Luc DUFOUR, Maire de Gonneville-Le Theil.

Etaient présents : Luc DUFOUR, Gérard VAULTIER, Patrice LEBUGLE, Bernard LEMAGNEN, Sylvie CORBET, Guy LEPREVOST, Christine VARIN, Jean-Robert LAMARRE, Patrice GOMERIEL, Eric OSMONT, Odile LEGENDRE, Christian LEBUNETEL, Alain ANQUETIL, Sophie MABIRE, Serge PILLET.

Absents excusés : Claudine AHMED (pouvoir donné à Gérard VAULTIER), Patricia LECLERC, Hervé MOITIE.

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16/11/2017.

Secrétaire de séance : Alain ANQUETIL

1/ Devenir des écoles

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré Madame Corinne JARRY, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Valognes, le 24 novembre dernier, en présence de Madame Sophie MARIE, directrice de l'école de Gonneville, Messieurs Patrice GOMERIEL et Gérard VAULTIER. Madame Carole VOISIN, directrice de l'école de Le Theil, pour des raisons professionnelles, n'était pas présente.

Cette rencontre a été organisée afin de discuter du devenir de nos deux écoles. En effet, Madame Corinne JARRY a souhaité nous faire part de son inquiétude quant à la baisse des effectifs sur l'école de Gonneville pour l'année 2018-2019, nous précisant par ailleurs que ce constat n'était pas uniquement pour Gonneville, car elle devait gérer une grande diminution d'enfants scolarisés sur son secteur.

En tout état de cause, pour ce qui nous concerne, cette entrevue a débouché sur les conclusions suivantes, pour lesquelles Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis :

- soit la fermeture d'un poste sur l'école de Gonneville avec un passage à un apprentissage sur trois niveaux dans une même classe sur Gonneville (c'est déjà le cas sur le Theil),
- soit le regroupement des deux écoles avec le maintien d'une classe et de l'apprentissage sur deux niveaux sur Gonneville, et le passage à une école à deux niveaux sur le Theil.

Sachant que ce regroupement permettrait en plus de ce qui précède, d'accueillir les toutes petites sections (demande très forte à l'école de le Theil) et d'éviter la fuite vers les écoles privées,

Sachant qu'une ouverture de classe n'est pas prévue sur le Theil pour l'année prochaine et que les locaux de le Theil ne s'y prêtent pas,

Sachant que les deux cantines continueraient à fonctionner,

Sachant que même si la répartition des classes n'est pas connue (possibilité de regrouper les maternelles et les CP sur le Theil et les CE-CM sur Gonneville), et que cette tâche sera effectuée par l'équipe éducative,

Sachant que même si cette nouvelle organisation occasionnerait des charges supplémentaires pour le budget communal (frais de bus pour transporter les enfants vers les deux écoles),

Sachant que même s'il reste à trouver des solutions pour la prise en charge des enfants ne mangeant pas à la cantine le midi, et qu'il y aura vraisemblablement d'autres problèmes à résoudre,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix émet un avis favorable pour que le regroupement tel que défini ci-dessus puisse avoir lieu, et autorise monsieur le maire à envoyer un courrier dans ce sens à Monsieur le directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Manche.

2/ Ecritures comptables

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à annuler les rattachements de dépenses de l'exercice 2016, inscrits en recettes sur le budget 2017 suivants :

- compte 615221 « bâtiments publics » : + 656.90 euros (devis de la toiture de l'église de le Theil de 2016 plus important que la facture reçue en 2017),
- compte 6535 « formation élus » : + 785 euros (DIF élus 2016 comptabilisé sur le compte 6531 en 2017),
- compte 7718 « autres produits exceptionnels de gestion » : + 1441.90 euros.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix autorise les écritures comptables ci-dessus.

3/ Décisions prises dans le cadre des délégations

- école numérique rurale Gonneville : 8207.95 euros, (subvention attendue : 4000 euros),
- équipement en informatique d'une classe sur le Theil : 3310.44 euros.

4/Commissions communales

CUA	A 1107	2 A Route de la filature	Gonneville	Maître Christelle ARNOUX	Vente SCI LE MONTEREIRE:SCI MEDERIC
CUA	B481	Hameau Puchot	Le Theil	Maître JP REYNAUD	Vente Crts MARIE/COISNARD
CUA	A972	Chasse Hannot	Le Theil	Maître Philippe LEFRANCOIS	

5/Questions diverses

- Monsieur l'adjoint en charge de la voirie souhaite apporter les informations suivantes concernant les travaux de sécurisation du Hamel Es Ronches : actuellement la partie roulante sur la RD901 est d'environ 5m80, sur la D24 (Gonneville vers Valognes) : environ 5m20/5m50, sur la route du hameau Gallis : environ 5m. Il termine en indiquant que le rétrécissement prévu au Hamel Es Ronches (5m50) n'est donc pas un problème. Un conseiller municipal prend la parole et poursuit la discussion : vu ce qui précède, cela veut bien dire que rétrécir la chaussée ne fait pas ralentir les véhicules, car sur la RD24 les véhicules roulent vite malgré la faible largeur de la chaussée ; ce rétrécissement va ennuyer les engins agricoles et les poids lourds mais cela ne va pas faire diminuer la vitesse des automobilistes. Une commission voirie aura lieu à la mairie de Gonneville le samedi 20/01/2018 à 10h00, pour échanger à nouveau sur ce projet mais aussi sur celui concernant la rue varin,
- sapin pour la mairie déléguée de le Theil : cela va être fait prochainement,
- site internet de la commune : des publicités intempestives apparaissent. L' élu en charge du site va y remédier,
- des panneaux d'affichage (pour les associations) vont être fabriqués et seront installés sur le Theil : parking de l'église, hameau Gallis et école,
- église de le Theil : des panneaux de stationnement «emplacements réservés à la famille » vont être fabriqués et devront être installés lors des cérémonies religieuses,
- route de Barnavast : la route est de plus en plus sale et impraticable. La gendarmerie va être contactée,
- téléthon 2017 : la vente de crêpes a eu lieu sur la commune le weekend du 01/12. Une association a été créée sur la commune (président : Bernard LEMAGNEN, vice-président : Patrice LEBUGLE, trésorier : Patrice GOMERIEL, secrétaire : Sophie MABIRE). Les fonds récoltés d'un montant de 1932 euros seront ainsi versés directement à l'AFM. Un grand merci aux bénévoles (environ 25 personnes), aux cultivateurs (don du lait) et à la commune (financement des œufs, de la farine et du gaz : 757.72 euros),
- les entretiens professionnels ont eu lieu. Il y a eu beaucoup de dialogue et d'échanges avec les agents,
- le remplacement de la cuisinière sur le Theil se passe très bien.

La séance est levée à 19H30.

Le secrétaire de séance

Le Maire
Luc DUFOUR